



2^{ème} Colloque mondial des régulateurs (Genève, 2001)

Réglementation efficace

Discours

This PDF is provided by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an officially produced electronic file.

Ce PDF a été élaboré par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'une publication officielle sous forme électronique.

Este documento PDF lo facilita el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un archivo electrónico producido oficialmente.

یجر ی نورکتلا فملنم تنخوما ی هو تاطوفحمواله تمکتبال قسم ، (ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد من مقدمة PDF بنسق النسخة هذه امیرسَّ إعداده.

本PDF版本由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案服务室提供。来源为正式出版的电子文件。

Настоящий файл в формате PDF предоставлен библиотечно-архивной службой Международного союза электросвязи (МСЭ) на основе официально созданного электронного файла.

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



Deuxième Colloque mondial des régulateurs

Allocution d'ouverture

Yoshio Utsumi
Secrétaire général

Genève, le 3 décembre 2001

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir à l'UIT pour la tenue du deuxième Colloque mondial des régulateurs. Je suis heureux de voir que vous êtes venus si nombreux participer aux discussions sur des questions relatives à la réglementation qui revêtent une importance primordiale pour le secteur des télécommunications.

Il y a plus de 30 ans, lorsque j'ai commencé à travailler au Ministère des télécommunications du Japon, je butais sur deux mots dont je ne connaissais pas le sens et qui revenaient sans cesse: crossbar et FCC. Les commutateurs crossbar ont depuis été remplacés par les commutateurs numériques et par l'ATM qui, à leur tour, sont aujourd'hui remplacés par les routeurs. La FCC, elle, est toujours incontournable.

Le sujet de ma thèse de doctorat en sciences politiques aux Etats-Unis était une comparaison des réglementations de la radiodiffusion en prenant pour exemple, d'une part les commissions du type FCC et, d'autre part les régulateurs du type ministère. C'était, je le rappelle, il y a une trentaine d'années. Depuis lors, la libéralisation des marchés, l'ouverture des télécommunications à la concurrence et la création d'une instance de réglementation au Japon - et aujourd'hui d'instances analogues dans le monde entier - ont été parmi les engagements qui me tiennent le plus à coeur.

C'est avec satisfaction que je constate aujourd'hui qu'environ 80 pays ont un marché des télécommunications concurrentiel et que dans 112 pays, les instances de réglementation sont indépendantes des opérateurs.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser une question: que peut faire l'UIT pour fournir à ses Membres les services dont les nouveaux régulateurs et le marché ont besoin?

Ma réponse sera la suivante: l'UIT peut jouer un rôle non négligeable pour aider à renforcer le pouvoir des régulateurs et, pour ce faire, elle dispose de quatre grands moyens:

- Premièrement, elle peut offrir aux régulateurs une **tribune** pour la discussion de questions d'actualité.

Prenons un exemple, celui de la téléphonie IP. Cette toute nouvelle technologie doit-elle être considérée comme un frein au développement des réseaux de télécommunication et en conséquence doit-elle être interdite, ou est-ce une technologie qui permet de fournir, à un prix raisonnable, des services aux utilisateurs, et qui doit donc être encouragée par le régulateur? Il s'agit là d'un problème qui a suscité beaucoup de controverses parmi les régulateurs du monde entier. Nous avons d'ailleurs organisé il y a deux ans, dans le cadre du programme "nouvelles initiatives" un atelier consacré à cette question à l'issue duquel son Président a publié un rapport.

A ce jour, l'UIT a organisé dans le cadre de ce programme cinq ateliers: signature électronique, téléphonie IP, interconnexion, services large bande et politique d'octroi de licences pour les systèmes mobiles 3G.

- Deuxièmement, par le biais de ces discussions, l'UIT peut jouer un rôle de **centre de connaissances** ou de vivier de compétences à l'échelle mondiale.

L'UIT est déjà l'une des principales sources de données concernant le marché des télécommunications et nous nous efforçons d'enrichir ces ressources par des données relatives à la réglementation et aux tarifs. D'ailleurs, le rapport du Président de l'atelier mentionné plus haut est devenu l'un des documents de référence sur la téléphonie IP et a constitué le point de départ des discussions que nous avons eues en mars dernier au troisième Forum mondial des politiques de

télécommunication. Rappelons que les participants à cette manifestation, qui a remporté un vif succès, ont émis plusieurs avis visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies au service de l'humanité tout entière.

D'autres produits et services de l'UIT tels que la toute nouvelle série d'études de cas sur l'Internet, le site web consacré à la réglementation, les bases de données sur les télécommunications et la réglementation dans le monde, etc., sont autant d'exemples de la valeur ajoutée que peut apporter l'Union.

- Troisièmement, l'UIT peut constituer une tribune où sont débattues des **questions précises de politique générale et de réglementation** afin de **résoudre des problèmes** d'envergure mondiale et communs à plusieurs secteurs.

Les trois Forums mondiaux des politiques de télécommunication, je le rappelle, sont à l'origine d'un certain nombre d'avis partagés par les décideurs et régulateurs du monde entier et ont facilité l'élaboration de nouveaux services faisant appel aux technologies de pointe.

- Enfin, quatrièmement, l'UIT peut jouer le rôle de courroie de transmission pour le **transfert de compétences** entre les Etats Membres **en matière de réglementation**.

Le transfert de compétences techniques est traditionnellement l'un des principaux rôles du Secteur du développement. A l'heure actuelle, nos Etats Membres sont moins demandeurs de transfert de technologies, mais ont davantage besoin de compétences et de savoir-faire en matière de réglementation. Le programme de Centres d'excellence de l'UIT vise, entre autres, à combler ce manque, mais nous souhaiterions améliorer la capacité de l'Union à répondre aux demandes de ses Membres. Je suis très satisfait que l'année dernière, lors du premier Colloque sur le développement à l'intention des organismes de réglementation, vous ayez vous-mêmes reconnu l'utilité de cette rencontre, alors qu'aujourd'hui nous organisons sa deuxième édition.

Voici quelques-unes de mes suggestions quant au rôle futur que pourrait être amenée à jouer l'UIT.

Mesdames et Messieurs,

La société mondiale de l'information évolue à une vitesse vertigineuse. L'accélération de la convergence entre les télécommunications, la radiodiffusion et les technologies de l'information fait naître de nouveaux produits et services ainsi que de nouvelles méthodes dans la vie économique et commerciale. Parallèlement, les perspectives commerciales, sociales et professionnelles se démultiplient alors que de nouveaux marchés s'ouvrent à la concurrence et aux investissements et capitaux étrangers.

Le monde moderne vit une véritable métamorphose, à l'heure où la société industrielle qui caractérisait le XXe siècle cède rapidement le pas à la société de l'information du XXIe siècle. Ce processus dynamique est annonciateur de bouleversements radicaux dans tous les domaines de notre vie: diffusion des connaissances, modes de comportement en société, pratiques économiques et commerciales, engagement politique, médias, éducation, santé publique, loisirs et distractions.

Nous sommes au coeur d'une véritable révolution, peut-être la plus importante de l'histoire de l'humanité. Pour que cette nouvelle dynamique continue sur sa lancée et bénéficie à l'ensemble de la communauté internationale, il est nécessaire de créer des forums de discussion et d'harmoniser, lorsque cela est nécessaire, les points de vue sur le plan mondial.

C'est pourquoi l'UIT prépare aujourd'hui, en plus des quatre projets mentionnés plus haut à l'intention des décideurs et des régulateurs, le Sommet mondial sur la société de l'information, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

La première étape de ce Sommet aura lieu à Genève, sous l'égide du Gouvernement de la Suisse, du 10 au 12 décembre 2003. Les participants débattront de tous les thèmes liés à la Société de l'information et adopteront une Déclaration de principe et un plan d'action connexe portant sur la totalité des sujets traités.

La deuxième étape aura lieu à Tunis en 2005, à l'invitation du Gouvernement de la Tunisie. Les participants privilégieront les questions de développement, évalueront les progrès accomplis et adopteront tout nouveau plan d'action qu'ils jugeront utile.

C'est avec une grande fierté que j'ai entendu mes collègues onusiens parler du Sommet mondial sur la société de l'information, à la préparation duquel se consacre l'UIT, comme de l'un des principaux événements des prochaines années pour les Nations Unies.

Il m'est très agréable de m'exprimer lors de cette séance inaugurale devant certains des plus éminents régulateurs du monde entier. Je suis impatient de connaître votre point de vue, plus général, sur le secteur de l'information et des télécommunications.

Pour conclure, je souhaite que vos débats des jours à venir soient très fructueux et j'espère recevoir en retour des informations constructives qui permettront à l'UIT de mieux servir ses Membres dans le domaine de la coopération entre les organes de réglementation.

Je vous remercie de votre attention.

COLLOQUE MONDIAL DES RÉGULATEURS: PLEINS FEUX SUR DES PROTAGONISTES PERFORMANTS

**Allocution d'ouverture de M. Hamadou Touré
Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT)**

Mesdames et Messieurs les participants, Madame et Messieurs les Ministres Angela Montoya Holguin de Colombie, Nyana Mphafi du Lesotho, Clément Stambuli du Malawi, Dan Nica de Roumanie, Monsieur le Secrétaire général Yoshio Utsumi, Monsieur le Vice-Secrétaire général Roberto Blois, Monsieur le Directeur du Bureau des radiocommunications Robert Jones, Messieurs les Présidents, Directeurs généraux et Présidents des autorités de régulation, Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à ce deuxième Colloque mondial annuel des régulateurs. En regardant ce parterre d'éminentes personnalités, je suis enchanté d'accueillir de nouveau bon nombre d'entre vous qui avez assisté l'année dernière à la première réunion mondiale des régulateurs, le Colloque du développement à l'intention des régulateurs, lequel a marqué un tournant pour l'UIT et pour le BDT. Nous sommes extrêmement heureux de pouvoir compter sur votre présence de nouveau cette année et je suis tout aussi heureux de pouvoir accueillir à ce colloque autant de nouvelles personnalités qui sont assurément très, très nombreuses!

L'année dernière, les régulateurs et les décideurs venus des quatre coins du monde se sont réunis, pour la première fois, afin d'entamer un dialogue à l'échelle planétaire. Si cette manifestation était remarquable, la présente réunion est bien plus étonnante encore. Selon le dernier décompte, nous avons enregistré la participation de plus de 55 directeurs généraux, présidents et membres de commission des autorités de régulation ainsi que de représentants d'au moins 85 pays. Un tel rassemblement aurait été inconcevable, ne serait-ce que quelques années auparavant. Votre présence ici témoigne véritablement de l'évolution du monde des télécommunications.

Si nous avions dû organiser cette réunion en 1999, il nous aurait fallu déployer d'immenses efforts pour attirer autant de pays avec leurs autorités de régulation. A l'époque, 84 pays disposaient d'un organisme de régulation. Nous aurions été obligés de tous les inviter. Aujourd'hui, pas moins de 112 pays possèdent un organisme de régulation et la grande majorité de ceux-ci sont présents dans cette salle. La provenance même de ces régulateurs est peut-être encore plus étonnante. En effet, 80% des régulateurs existant à l'heure actuelle sont issus de pays en développement ou de pays moins avancés. La réglementation est, de toute évidence, un enjeu du développement.

Et cela est tout à fait justifié. En effet, le secteur des télécommunications est en train de se transformer en un plus vaste secteur, celui des "Technologies de l'information et de la communication" (TIC), qui englobe des éléments relevant des télécommunications, de la radiodiffusion mais aussi de l'informatique. Ce nouveau secteur est non seulement un moteur économique mais encore un catalyseur du progrès, que ce soit sur le plan social, de l'enseignement ou de la médecine. A cela, il faut ajouter l'importance accrue de l'accès aux systèmes TIC, à telle enseigne que les décideurs tant au niveau national qu'au niveau international mobilisent leur énergie pour transformer la fracture numérique en un élément positif. Il va de soi que l'UIT s'est engagée depuis longtemps à améliorer la fourniture du service universel en matière de télécommunication et à mesure que ce secteur rejoint celui des TIC, nous montrons la voie, par notre travail, pour réduire la fracture numérique. Cet objectif se trouve en effet inscrit au cœur du mandat du BDT.

La majorité des Etats Membres de l'Union reconnaissent désormais que la réforme du secteur est le fondement même des initiatives afférentes à la fracture numérique, tant il est vrai que la tâche qui est peut-être la plus importante de la réforme du secteur des TIC consiste à mettre en place

une autorité de régulation efficace et transparente. Ces dernières années, de nombreux gouvernements ont créé des entités réglementaires, soit sous forme d'agences séparées, soit sous forme d'unités fonctionnelles au sein de ministères ou de bureaux gouvernementaux et bien d'autres encore (ils sont plus de 35) envisagent de le faire dans un avenir proche. Dans ce domaine, les enjeux sont considérables pour les gouvernements. Il n'est donc pas surprenant que plus de la moitié des organismes de régulation reconnus représentent directement leurs pays à l'UIT, soit 57 selon le dernier décompte. Il convient d'ajouter en outre que quatre régulateurs sont Membres de Secteur de l'Union, preuve de l'importance de l'UIT comme plate-forme neutre où les régulateurs se réunissent pour partager et évaluer leurs données d'expérience.

La concurrence qui existe dans le secteur des TIC a fait exploser le nombre des abonnés au téléphone mobile et des utilisateurs de l'Internet dans le monde entier. Or, la concurrence en soi ne saurait permettre d'atteindre tous les objectifs économiques ou sociaux que laissent miroiter les TIC. Elle ne constitue, en effet, qu'un élément important parmi d'autres de la stratégie d'ensemble en faveur du développement économique et social. Par ailleurs, les forces du marché ne sauraient, à elles seules, garantir une concurrence loyale sur la plupart des marchés des TIC dans le monde d'aujourd'hui. Il appartient donc de plus en plus aux régulateurs de jouer un rôle actif pour veiller à la mise en place des fondements mêmes de la concurrence, comme l'interconnexion et la revente, d'une manière équitable et en toute transparence. Dans le même temps, ces mêmes régulateurs doivent élaborer des programmes obligatoires de mise en oeuvre du service universel à l'intention des populations rurales et urbaines qui pourront ainsi disposer de réseaux mais aussi de services à un coût abordable.

C'est dans cette optique que le BDT a décidé de se consacrer cette année à l'étude des autorités de régulation performantes. L'efficacité de la réglementation est le thème qui a été retenu pour le présent Colloque mondial des régulateurs, mais aussi pour le Rapport annuel du BDT "*Tendances des réformes dans les télécommunications*". Les cinq études de cas menées par le BDT dans différents pays du globe portaient également sur ce thème. Ces études de cas, qui sont peut-être les rapports les plus détaillés publiés à ce jour sur les autorités de régulation, insistent sur des aspects fondamentaux, dont le déroulement de la réforme du secteur dans chaque pays considéré, les compétences réglementaires et le mandat, la transparence dans le processus de décision et enfin, les effectifs et le financement des autorités de régulation.

Cet après-midi, nous examinerons plus en détail ces études de cas et sommes très honorés de pouvoir compter sur la présence avec nous aujourd'hui des responsables des cinq autorités de régulation étudiées, représentant le Botswana, le Brésil, le Maroc, le Pérou et Singapour.

Demain, nous étudierons de plus près le rapport "*Tendances des réformes dans les télécommunications*". Chaque auteur nous fera part de ses observations et une série de groupes de travail différents sera chargée d'explorer plus en profondeur les thèmes de notre rapport. Cet ouvrage s'appuie non seulement sur les travaux de recherche indépendants de ses différents auteurs, mais aussi sur les renseignements précieux que nous avons recueillis dans le cadre de nos études de cas ainsi que sur notre enquête annuelle sur la réglementation. Nous étoffons nos connaissances grâce à vous, grâce aux autorités de régulation choisies comme exemples de nos études de cas et enfin, grâce à ceux d'entre vous qui répondez fidèlement à notre enquête tous les ans. Je souhaiterais vous adresser à tous mes remerciements pour votre contribution à nos travaux et suis heureux que nous puissions organiser ce Colloque, plate-forme où nous pouvons partager notre expérience avec l'immense communauté des régulateurs et des décideurs.

L'un des principaux enseignements que nous avons tirés cette année est que le rôle du régulateur va au-delà de celui d'un arbitre chargé de veiller au respect d'une concurrence loyale, même si ce rôle se situe au coeur de son mandat. Le régulateur, non content d'être un arbitre, est aussi un catalyseur, un initiateur et un entrepreneur.

Les régulateurs peuvent, à maints égards, être comparés à un phare, qui par son faisceau lumineux, conduit les navires à bon port. Ils émettent un signal pour indiquer que leur marché

repose sur des règles d'investissement claires et précises, appliquées de manière équitable et transparente. S'il est vrai que les régulateurs n'empruntent pas eux-mêmes les voies commerciales disponibles ou n'exploitent pas les possibilités offertes par les réseaux et les services TIC, pas plus qu'ils ne vendent des produits ou des services aux consommateurs, ils contribuent, tel un phare qui guide les navigateurs, à créer un climat favorable propice à la conduite des activités. C'est ainsi que des réseaux sont mis en oeuvre, que de nouveaux services sont lancés, que de nouveaux emplois sont créés et que les besoins de la clientèle sont satisfaits. Telle a été notre motivation lorsque nous avons choisi de représenter un phare sur la couverture de la dernière édition de notre ouvrage "*Tendances des réformes dans les télécommunications*".

Tout comme les régulateurs, au BDT, nous nous efforçons de satisfaire nos clients et notamment de répondre à vos demandes. Ainsi, l'année dernière, le Colloque sur le développement à l'intention des régulateurs s'est prononcé en faveur d'un plan d'action en quatre points qui vise à poursuivre le dialogue mondial amorcé entre les régulateurs. La tenue de réunions annuelles à l'échelle mondiale était inscrite dans ce plan. Le présent Colloque constitue une réponse à la demande formulée précédemment. Il va de soi que nos colloques mondiaux des régulateurs répondaient à un besoin qui, jusqu'à l'année dernière, n'était pas satisfait. Les autorités de régulation, toujours plus nombreuses, qui existent tant dans les pays développés que dans les pays en développement sont très avides de partager leurs points de vue et leurs données d'expérience. Le BDT a tout mis en oeuvre pour répondre à cette attente. Je peux vous assurer que nous avons déjà prévu un troisième Colloque mondial annuel dans notre plan opérationnel pour l'année prochaine.

Vous avez aussi demandé que le BDT mette en place un forum en ligne ainsi qu'une ligne directe réservée aux régulateurs qui permettra à ceux-ci ainsi qu'aux décideurs de continuer à partager leurs vues et leurs données d'expérience. Comme beaucoup d'entre vous le savent, nous avons répondu à cette demande avec la mise en oeuvre d'un Centre virtuel de conférences - débats sur la réglementation (G-REX), le 8 mai 2001, dont la popularité n'a cessé de croître depuis son lancement. Ce mercredi, nous offrirons aux régulateurs et aux décideurs qui participent au G-REX, la possibilité de formuler leurs observations sur la façon dont nous pourrions à l'avenir adapter cet instrument utile pour mieux répondre à vos besoins.

Je sais aussi que bon nombre d'entre vous êtes venus ici présenter d'autres propositions visant à améliorer les services que nous vous fournissons sur les premières étapes de la réforme du secteur. Je peux vous garantir que le BDT est prêt à répondre à vos attentes et à travailler de concert avec vous. Nous sommes convaincus que par les efforts que nous déployons pour aider les régulateurs et les décideurs, nous serons à même de répondre à un double objectif, à savoir améliorer la fourniture du service universel et réduire la fracture numérique.

Je souhaiterais également associer à cette entreprise ceux d'entre vous ici présents qui sont issus du secteur privé et que nous avons invité à participer à la session d'aujourd'hui. L'un des précieux enseignements que nous avons tirés de nos travaux de cette année est que les opérateurs ne travaillent pas dans le vide mais en collaboration étroite avec des partenaires, dont le secteur privé. Tout comme les régulateurs, le BDT a besoin de partenaires pour renforcer sa gamme de produits et de services réglementaires. Nous attendons de vous des propositions sur les modalités de votre participation à nos travaux très utiles.

En réalité, nous en appelons à chacun d'entre vous pour que vous nous aidiez à élaborer notre futur plan de travail qui sera à même de mieux répondre à vos besoins. Il va de soi que tous nos plans sont axés sur la prochaine Conférence de plénipotentiaires qui se tiendra en septembre prochain. Mais tout d'abord, nous accueillerons la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) à Istanbul, Turquie, du 18 au 27 mars. Cette Conférence fixera le plan de travail du BDT pour les quatre prochaines années. Je suis très heureux que M. Fatih Mehmet Yurdal, Président de la Telecommunication Authority de Turquie, qui sera le Président de la CMDT, soit parmi nous à l'occasion de ce Colloque. M. Yurdal a beaucoup soutenu nos travaux, en

assistant à ce Colloque et il est en outre un modérateur et un participant très actif du G-REX. C'est pourquoi, je souhaite le remercier de son immense contribution.

Je souhaiterais aussi vous inviter, tout un chacun, à formuler des propositions pour la CMDT, afin de contribuer à l'élaboration de notre futur programme de travail. Les administrations de l'UIT ainsi que les Membres du Secteur de l'UIT-D sont invités à soumettre leurs propositions d'ici au 8 janvier 2002. Nous écouterons aussi les propositions que vous formulerez oralement ce mercredi. Le rapport de ce Colloque, établi par le Président, sera également présenté sous la forme d'une contribution à la CMDT. Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à présenter une proposition par écrit pour notre session du mercredi.

Mesdames et Messieurs, Messieurs les participants, je n'ai pas l'intention d'empiéter davantage sur votre temps qui est précieux. Nous avons des questions très importantes à débattre et notre processus d'apprentissage n'est pas terminé. Je souhaiterais maintenant, pour la suite de cette réunion, me tourner vers vous, les régulateurs et les décideurs, de façon que nous puissions continuer à tirer parti de votre expérience et à répondre à vos besoins urgents.

Je vous remercie de votre attention.

Premier jour lundi 3 décembre 2001 (matin)

Allocution de M. Anthony SK Wong

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

Assurément, la confiance que vous me témoignez en me confiant la présidence de ce très important colloque, auquel participent un si grand nombre d'éminents régulateurs du monde entier, est pour moi un très grand honneur.

Dans ce monde où nous vivons, les technologies de télécommunication évoluent de façon extrêmement rapide. Il n'y a pas si longtemps, l'exploitation d'un réseau téléphonique était considérée comme relevant de l'exercice d'un monopole naturel. Alors, les régulateurs, lorsqu'il en existait, s'occupaient essentiellement de la question de savoir comment réguler la rentabilité des opérateurs en situation de monopole. Mais, depuis une dizaine d'années, nous assistons à l'apparition pour ainsi dire miraculeuse de nouveaux équipements et de nouveaux services - qu'il me suffise d'évoquer ici les fibres optiques, la téléphonie cellulaire, les techniques numériques et les techniques de compression, l'Internet. Dans leur sillage apparaissent un grand nombre de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés dans le secteur des télécommunications et une grande diversité de systèmes et de services sont aujourd'hui proposés dans des conditions de concurrence. Pour les régulateurs, les règles du jeu ont changé du tout au tout. Il faut maintenant se préoccuper des aspects économiques, techniques et comptables de l'interconnexion. Il faut définir les nouvelles règles d'une concurrence équitable. Il faut s'assurer que les ressources finies que sont le spectre des fréquences radioélectriques et le Plan de numérotage sont réparties entre les nombreux opérateurs de la façon la plus efficiente possible.

La tâche des régulateurs n'est pas facilitée par les récentes fluctuations de la conjoncture. La surabondance des investissements et la course à la capacité entraînées par la frénésie des .com et les conséquences de la crise financière qui a frappé l'Asie, l'éclatement de la cyberbulle et le récent problème du 911 sont autant de problèmes épineux pour le régulateur des télécommunications.

A l'échelle de la planète, il faut tenir compte aussi des différences importantes que l'on peut observer sur le double plan de l'essor technologique et du développement des marchés d'un pays à l'autre. Alors que, pour tous les habitants des pays industrialisés, les services de télécommunication font désormais partie des nécessités de la vie, dans de nombreuses parties du monde en développement, ces mêmes services brillent toujours par leur rareté et la fracture numérique est de plus en plus nette. Mais il est réconfortant de constater qu'avec l'assistance d'organisations telles que l'UIT, un grand nombre de pays en développement multiplient les efforts qu'ils consentent pour faire progresser leurs télécommunications. Témoigne d'ailleurs aussi de cette évolution le fait que le nombre des régulateurs des télécommunications s'accroît - il dépasse aujourd'hui la centaine, et il augmente chaque jour, alors que le monde ne comptait que quelques régulateurs il y a à peine dix ans.

Le colloque est une initiative importante. Les régulateurs peuvent y voir un pont, ou encore une plate-forme, pour comparer leurs données d'expérience, procéder à des échanges de vues ou communiquer leurs conclusions à l'heure où la réglementation des télécommunications est un domaine extrêmement complexe. Non seulement les instances de réglementation de création récente ont ainsi l'occasion de dégager de précieuses informations des succès ou des erreurs des autres, mais encore tous les organismes de réglementation, anciens ou nouveaux, ont la possibilité de considérer ensemble les questions d'intérêt commun et d'élaborer ensemble, en conséquence, des solutions communes. Alors que les services de télécommunication se mondialisent rapidement, une telle plate-forme de partage de l'information et d'action concertée devient de plus en plus importante et nécessaire.

J'ai grand plaisir à constater l'appui sans réserve que ce colloque suscite. Nous disposons de trois journées pour mener entre nous un dialogue constructif. Je ne m'attends certes pas à ce que chacun d'entre vous retourne dans son pays avec la solution à tous ses problèmes mais, avec votre coopération et votre contribution, je veux croire que nous pourrons à tout le moins amorcer franchement la construction de ce pont essentiel entre nous et ramener de Genève un plan d'action d'application immédiate.

Je vous remercie.

DISCOURS LIMINAIRE

de

Mohamed Jamil A. Mulla

Administrateur, Commission saoudienne des communications

Colloque mondial des régulateurs

Genève

3-5 décembre 2001

Monsieur Utsumi, Secrétaire général de l'UIT,
Monsieur Touré, Directeur du Bureau de développement des télécommunications,
Monsieur Jones, Directeur du Bureau des radiocommunications,
Monsieur Zhao, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,
Chers collègues régulateurs du monde entier,
Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Bonjour et veuillez recevoir les salutations amicales de l'Arabie saoudite.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette importante assemblée. Nous remercions l'UIT d'avoir organisé ce colloque mondial des régulateurs des télécommunications et de nous avoir donné l'occasion d'échanger nos vues et de confronter nos expériences réciproques. Je suis particulièrement reconnaissant au Secrétaire général de l'UIT et au Directeur du Bureau de développement de l'honneur qui m'a été fait et de l'occasion qui m'a été donnée d'exprimer mes vues.

Nous sommes parfaitement conscients qu'une révolution de l'information déferle sur le monde. Cette révolution se manifeste le plus clairement dans deux grands domaines: la convergence entre les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion qui amène la constitution d'autoroutes de l'information et la mondialisation des télécommunications. Ces deux caractéristiques saillantes de la révolution de l'information ont des effets de grande portée sur la structure économique et sociale de presque tous les pays et confrontent ces pays, notamment ceux en développement, à de graves défis. Deux solutions sont possibles: relever ces défis pour survivre et prospérer ou bien les ignorer et dépérir dans l'isolement.

Un nouvel environnement des télécommunications s'est créé dans le monde entier autour de mots clés tels que libéralisation, privatisation, concurrence et forces du marché. Dans ce cadre, le Royaume d'Arabie saoudite a décidé de libéraliser son secteur des communications et d'autoriser la libre concurrence afin d'assurer des services de télécommunication satisfaisants et perfectionnés et de mettre en place du matériel de la meilleure qualité dans tout le pays à un prix abordable pour tous les secteurs de l'économie et de la société nationale.

Le Royaume d'Arabie saoudite a pris les premières mesures pour libéraliser le secteur des télécommunications dès 1998 en transformant le prestataire de services de télécommunication gouvernemental en une société portant le nom de Saudi Telecommunications Company (STC). La STC fournit dans la majeure partie du Royaume des services tels la téléphonie filaire, la téléphonie mobile cellulaire et les services satellitaires. A l'heure actuelle, la STC dispose dans ses centraux d'une capacité de 4,5 millions de lignes, environ, avec 3,2 millions de lignes en service et environ 2,5 millions d'abonnés aux services cellulaires. Les services Internet qui se sont rapidement étendus ces dernières années dans le Royaume, sont fournis par plusieurs prestataires. Une expansion est prévue dans les deux ans à venir avec l'ajout d'environ un million de lignes fixes et trois millions et demi d'abonnés cellulaires.

Il est devenu de plus en plus évident que pour développer les installations et les services de télécommunication en Arabie saoudite afin de répondre tant aux objectifs que s'est fixé le gouvernement en matière de politique nationale qu'à la demande prévue, des investissements importants sont nécessaires. D'autre part, beaucoup plus d'opérateurs doivent être autorisés à pénétrer sur le marché. En d'autres termes, on considère qu'une évolution ordonnée de la concurrence s'impose. On est conscient que pour ce faire, il convient de formuler et d'élaborer des politiques claires et de créer un cadre juridique et réglementaire solide qui permette l'application ordonnée et efficace de ces politiques. La loi sur les télécommunications ainsi que l'Ordonnance portant création de l'organisme de réglementation saoudien intitulé la "Saudi Communications Commission" (SCC) ont donc été promulguées et publiées dans le Bulletin officiel au mois de juin de cette année. La Commission en est encore à un stade précoce de sa mise en place mais le travail se poursuit pour en faire un organisme opérationnel efficace.

La SCC a essentiellement pour rôle de mettre en oeuvre la politique stratégique du gouvernement en matière de télécommunications dans le but de créer un environnement favorable à la fourniture dans tout le Royaume de services de pointe, satisfaisants, fiables et d'un coût raisonnable et ce en promouvant et encourageant une concurrence loyale.

L'Ordonnance donne à la Commission un statut juridique et assure son indépendance administrative et financière. Les interventions de la SCC doivent être justes, fermes, équitables, transparentes et impartiales aux yeux de toutes les parties. La SCC se doit de maintenir un équilibre délicat entre les intérêts des trois grandes parties prenantes dans ce domaine que sont le gouvernement, les consommateurs (utilisateurs finals) et les prestataires de services.

La SCC a pour fonction de base de réglementer le secteur des télécommunications et de mettre en oeuvre les politiques, les plans et les programmes approuvés pour assurer un développement ordonné de ce secteur et également d'encourager les investissements. Elle adoptera et fera appliquer des arrêtés réglementant le secteur des télécommunications. La Commission octroiera également aux opérateurs les licences voulues et veillera au respect des conditions prévues dans ces licences.

La SCC, en collaboration avec les parties concernées en Arabie saoudite, réexaminera le Plan national des fréquences. La gestion des moyens limités tels que le spectre des fréquences radioélectriques, les positions orbitales et les ressources de numérotage constitue un élément important des fonctions et des activités de la Commission. Une proposition est à l'étude pour adopter des mesures économiques pour la gestion du spectre en fixant les prix des fréquences au lieu de l'octroi traditionnel de licences d'équipement. La SCC établira la base voulue pour que des prix ou des tarifs justes soient fixés aux divers services de télécommunication et pour encourager la mise en place de nouveaux services. Elle établira des règlements et des redevances pour l'interconnexion, réglera les différends entre les opérateurs et donnera suite aux plaintes des abonnés et aux litiges concernant les services fournis. La Commission encouragera la recherche-développement et les innovations dans le secteur et favorisera le transfert de technologie.

Elle a en priorité les activités suivantes:

- Evaluation et analyse du marché des télécommunications en Arabie saoudite afin de déterminer la structure du marché et la chronologie de l'ouverture ordonnée à la concurrence.
- Elaboration d'arrêtés d'application de la loi sur les télécommunications.
- Etablissement du Règlement intérieur de la SCC.
- Mise en place du cadre d'octroi de licences et préparation des documents de licences pour différents types de prestataires de services notamment la STC, l'opérateur historique.

L'UIT a joué un rôle central dans le développement mondial des télécommunications grâce à ses diverses initiatives et à d'importantes activités dans le secteur des radiocommunications et dans

ceux du développement des télécommunications et de la normalisation. Je suis convaincu que l'Union continuera d'assumer activement son rôle et d'apporter un appui appréciable aux activités variées et importantes tendant à la mise en place d'autorités nationales de réglementation des télécommunications.

En conclusion, je tiens à déclarer que la SCC souhaiterait profiter de l'expérience et des pratiques d'autres organismes de réglementation des télécommunications et poursuivre le dialogue sous forme de correspondance, de visites et de débats dans des enceintes telles que celle-ci.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DE SEANCE D'OUVERTURE /
COLLOQUE MONDIAL DES REGULATEURS
Genève 3-5 décembre 2001

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)
Honorables participants au colloque,
Mesdames et messieurs,

Faisant suite à la première réunion mondiale des régulateurs tenue en novembre dernier, et dont le succès est démontré à l'évidence par la participation massive au colloque actuel, organisé par le Bureau de Développement des Télécommunications de l'UIT, la rencontre de ces trois prochains jours est prometteuse d'échanges d'expériences et de savoir-faire.

L'importance de la réglementation dans le secteur des télécommunications, en pleine mutation symbolisée par la privatisation et la libéralisation, n'est plus à démontrer : en effet, comme la grande majorité des participants à ce colloque le sait, peut-il y avoir une compétition de football sans qu'il y ait des règles de jeu auxquelles veille un arbitre pour leur application effective par les équipes en présence ?

De même que les règles du football sont édictées par un organe au-dessus de la mêlée, et de manière impersonnelle, de même l'analogie veut que la réglementation du secteur soit faite de manière objective et volontairement progressiste.

L'arbitre de football devient chez nous ici, le régulateur qui, à l'instar de son homologue, doit veiller à une application stricte des textes réglementaires, à une prise de sanction objective précédée le cas échéant, d'avertissement ; cet arbitre des télécommunications doit être, comme en football, indépendant, honnête, incorruptible et parfaitement au courant des textes réglementaires.

L'importance donc de la réglementation ne diffère pas, comme dans notre analogie, d'un pays à l'autre, ou d'un continent à l'autre : nous sommes tous embarqués dans les mêmes contraintes de cette compétition mondiale, qui donne ses lettres de noblesse à la globalisation du concept de régulation.

Nous avons souligné plus avant l'importance de la réglementation pour tous les pays et tous les continents, mais cette importance est encore plus accentuée dès lors qu'il s'agit des pays en développement.

En effet, dans l'étude commanditée par l'UIT et qui a donné naissance au rapport Midlands parlant du « chaînon manquant », la disparité du développement des télécommunications et des moyens d'accompagnement de ce développement, pour les pays en développement, ont mis en évidence la solution incontournable de la privatisation du secteur des télécommunications, en vue de niveler par le haut, le développement des infrastructures et services pour l'ensemble des membres de l'Union.

Ce processus de privatisation qui est enclenché depuis bientôt une dizaine d'années, traîne comme une fatalité, la mise en place d'un organe de régulation dont le rôle, entre autres, est de:

- susciter des investissements dans le secteur des télécommunications, dans un environnement sain et stable,
- encourager la modernisation rapide des réseaux et services, en privilégiant le tout numérique et son corollaire de nouveaux services,
- créer des centaines d'emplois nouveaux, directs et indirects, par la dynamisation de la compétition,
- donner une plus grande accessibilité aux télécommunications par la disponibilité accrue des services et la baisse régulière des coûts de communication due à la compétition,
- donner un coup de fouet au développement du secteur en vue d'atteindre un meilleur taux de pénétration : l'exemple de mon pays, la Côte d'Ivoire, est édifiant à ce sujet :

de 120 000 abonnés au téléphone en 1997, à la privatisation, ce pays compte aujourd'hui, avec un opérateur du fixe et trois opérateurs du mobile, près d'un million d'abonnés et plusieurs centaines de nouveaux emplois, en 4 ans de compétition.

Après le forum mondial des régulateurs l'année dernière, les principales résolutions ont été mises en application par l'UIT/BDT ; il s'agit principalement de la pérennisation du GSR qui doit être vu comme un point de catalyse, permettant l'activation d'une chaîne sacrée de régulateurs et encourageant une symbiose avec le secteur privé, dans des échanges d'expériences et de perspectives ; la nouvelle initiative du BDT qu'est le G-REX, créant le dialogue entre les régulateurs du monde entier par un forum interactif en ligne et, entre autres, la « hot line » directe réservée aux régulateurs , pour une réponse immédiate à leurs préoccupations.

Ces initiatives on ne peut plus louables nous amènent inévitablement, l'appétit vient en mangeant, à attendre encore plus des rencontres mondiales de ce genre ; c'est ainsi que, pour ce colloque-ci, on peut espérer tirer un large profit des échanges concernant des sujets aussi importants que : ***l'indépendance de l'organe de régulation et l'efficacité de ce dernier.***

L'indépendance des organes de régulation doit s'entendre « ***orbi et urbi*** », c'est à dire :

Indépendance recherchée au niveau des pays, mais aussi indépendance même vis à vis des structures et des organes de l'Union.

Le rôle de catalyseur des énergies, de creuset de rencontres, de centre d'échanges d'expériences et de facilitateur de synergie entre le secteur privé et les organes de régulation que joue actuellement l'UIT à travers le BDT, est extrêmement positif et satisfaisant et ne devrait pas aller au-delà, pour éviter de réguler les régulateurs, et alors l'UIT permettrait ainsi l'application effective du credo dont elle fait son drapeau : ***l'indépendance du régulateur.***

Mon adresse suivante est faite à l'endroit du secteur privé :

L'année dernière, le secteur privé a démontré la nécessité de sa présence à ce genre de rencontre, car il constitue, cela va de soi, le partenaire privilégié du régulateur, parce qu'animateur à part entière du secteur des télécommunications libéralisé.

La succession des colloques mondiaux des régulateurs nous permet d'être en droit de nous attendre à une plus grande participation de ces compagnons du développement des télécommunications ; ne désirant pas privilégier la quantité à la qualité, nous sommes satisfaits de la présence des poids lourds du secteur privé qui sont aujourd'hui à nos cotés, et leur demandons de marquer encore plus leur présence par l'enrichissement des débats et des idées, et en aidant par des contributions financières adéquates à la pérennisation de ce colloque dont nous ne pourrons plus nous passer, et qui les aidera à mieux faire comprendre leur principale préoccupation, à savoir : baisser les barrières réglementaires au maximum.

Ce colloque-ci, nous en sommes convaincus, aidera, tout comme l'année dernière, à identifier les questions les plus importantes, autant pour le secteur privé que pour les régulateurs, globalisant de ce fait, les préoccupations du secteur.

Enfin, mesdames et messieurs, j'ose espérer, et j'espère que le rôle de facilitateur de rencontres et d'échanges joué actuellement par l'UIT à travers le BDT, se perpétuera de manière à pouvoir aborder dans le futur des questions aussi importantes que cruciales que sont, pour moi :

-l'édition d'une revue spécialisée consacrée à la régulation du secteur des télécommunications

- *les problèmes inhérents à la politique de l'interconnexion des réseaux*
- *la mise en place de structures d'assistance ou de promotion pour la formation complémentaire de juristes et économistes au monde des télécommunications*
- *l'organisation des réunions régionales d'échanges d'expériences et d'idées, qui précéderont le colloque mondial*
- *La mise en place ou l'encouragement à la mise en place de structures régionales d'expertise privée pour l'assistance aux organes de régulation, en vue de pallier le manque de ressources spécialisées et expérimentées dans le secteur.*

Tout en espérant que l'UIT, à travers le BDT, continuera à innover heureusement comme elle le fait aujourd'hui dans le secteur de la régulation, je voudrais terminer ici mon propos en souhaitant à tous, un bon déroulement des travaux pendant ces trois jours de rencontre.

Je vous remercie.

GNON Lesan Basile / Directeur Général de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire

L'INDÉPENDANCE DU RÉGULATEUR: PEUT-ÊTRE UNE SOLUTION AUX PROBLÈMES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

Par

M. S.Verma

Président de la Telecom Regulatory Authority of India

Introduction

1 Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'UIT et le BDT qui organisent ce Colloque mondial des régulateurs, dont l'édition précédente a remporté un grand succès l'année dernière. J'ai remarqué à la lecture du programme que les discussions devaient être variées et je me réjouis d'avance du dialogue fructueux que nous entretiendrons pendant trois jours avec les participants à ce Colloque. Je souhaiterais saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous entretenir de certaines questions concernant l'indépendance des régulateurs, thème qui, d'après moi, couvre une bonne partie de l'ordre du jour de la réunion, par exemple les points sur les grands enjeux réglementaires et sur l'efficacité de la régulation. J'espère qu'au cours des discussions des jours à venir, nous saurons prêter attention à ces questions et peut-être encourager l'approfondissement du débat d'idées sur ce sujet de manière à ce que nous, les responsables d'instances de régulation nouvellement créées, recevions des réponses aux questions qui nous préoccupent.

2 Aujourd'hui, l'indépendance du régulateur n'est plus sujette à controverses. A quelques exceptions près, la question est réglée; de l'avis général, le régulateur doit être indépendant. Néanmoins, des différences se font jour dès que l'on commence à analyser de manière plus approfondie la signification du mot indépendance. A cet égard, je souhaite soumettre à votre attention quelques questions et je propose que nous nous efforcions d'élaborer une méthode qui nous aide à y répondre plus aisément dans nos environnements respectifs. Nous pourrions, à l'occasion de la présente réunion, adopter des mesures qui nous aideront par la suite à prendre des décisions. J'espère vivement qu'au terme de cette réunion, nous aurons une vision plus nette des questions à résoudre en ce qui concerne l'indépendance des instances de régulation et que nous aurons contribué à établir et à consolider l'indépendance des régulateurs.

Le potentiel d'indépendance

3 L'indépendance des régulateurs peut être envisagée sous deux angles, l'un étant aussi important que l'autre. Tout d'abord, il faut tenir compte du potentiel d'indépendance conféré aux termes des documents juridiques qui portent création de l'instance de régulation et qui lui attribuent des compétences. Autrement dit, il s'agit de définir l'étendue des pouvoirs du régulateur et de délimiter ses possibilités. Il s'agit de lui donner les moyens d'être indépendant, ce qui peut recouvrir divers facteurs: financement, dotation de personnel, modalités et conditions des nominations et des licenciements, méthode utilisée pour rendre compte et statut vis-à-vis d'autres instances comme l'autorité de réglementation de la concurrence ou le pouvoir judiciaire. Ces facteurs définissent les limites des possibilités du régulateur, ou si l'on veut, fixent les frontières de son indépendance.

4 Je ne m'étendrai pas sur les différents éléments constitutifs de l'indépendance de l'instance de régulation. Il suffit de dire qu'elle dépend, non seulement de la flexibilité dont cette instance peut bénéficier, mais également de la façon dont l'instance met cette flexibilité en pratique (conformément à ce que l'on attend d'elle et de manière impartiale).

Indépendance effective

5 Ensuite, se pose le problème de l'indépendance effective, c'est-à-dire du degré d'indépendance que le régulateur acquiert en fondant sa crédibilité sur son mode de fonctionnement. Même si l'indépendance effective est, dans une grande mesure, délimitée par le potentiel d'indépendance conféré par les textes

juridiques, un régulateur peut dépasser les "limites de ses possibilités" et tirer davantage parti de ce potentiel. C'est ce que l'on appelle acquérir son indépendance.

6 Acquérir son indépendance signifie convertir une indépendance potentielle en une indépendance effective, par ses propres efforts. La tâche n'est toutefois pas facile parce que, dans la plupart des cas, l'instance de régulation est une entité nouvelle qui doit établir sa réputation face à tous les intéressés, c'est-à-dire les pouvoirs publics, les prestataires de services (en particulier l'opérateur historique), les utilisateurs terminaux et les médias. Tandis que les pouvoirs publics sont souvent longs à accepter de céder une partie de leurs pouvoirs au régulateur, les prestataires de services jugent utile de mettre à l'épreuve les limites des pouvoirs de ce même régulateur. L'utilisateur final, quant à lui, est souvent pressé d'obtenir des résultats et ses attentes sont, tout au moins dans un premier temps, quelquefois difficiles à satisfaire, même par les régulateurs bien établis. Les médias, eux aussi, cherchent des solutions à court terme et les groupes de pression s'en servent souvent comme tribune pour contester les décisions prises en matière de réglementation, d'une façon qui pose plus de questions qu'elle n'en résout. Souvent, le régulateur et ses partenaires poursuivent des objectifs contradictoires. Il m'apparaît donc nécessaire et urgent d'introduire une certaine complémentarité entre eux et de mettre en place des mécanismes qui renforcent cette complémentarité.

7 La crédibilité du régulateur dépend non seulement de l'efficacité avec laquelle il s'acquitte de sa tâche, mais aussi de la façon dont cette efficacité est perçue. Il faudrait donc demander aux participants ici réunis comment ils envisagent de résoudre les problèmes qui se posent au régulateur dans ses rapports avec différentes entités telles que les pouvoirs publics, les utilisateurs terminaux, les prestataires de services et les médias. Devrait-il accorder une large publicité à ses résultats afin que ses objectifs et ses réalisations soient mieux compris de tous ses partenaires? Si tel est le cas, selon quelles modalités? Devrait-il organiser des séminaires, des sessions de formation, des rencontres avec les médias ou utiliser d'autres méthodes? Devrait-il au contraire veiller à garder une certaine distance par rapport à la publicité faite à ses réalisations?

8 Les résultats de vos délibérations et des initiatives que vous prendrez nous aideront tous, je l'espère, à consolider notre indépendance dans nos domaines respectifs. Nous avons aujourd'hui l'occasion de rencontrer des régulateurs dont les expériences diffèrent. Les plus expérimentés d'entre eux nous expliqueront certainement comment asseoir notre crédibilité et améliorer notre efficacité. Néanmoins, ces dernières années, le secteur des télécommunications a évolué à une telle vitesse que tous les régulateurs sans exception doivent affronter des problèmes auxquels il n'existe pas de solution toute faite ou définitive. Cela sera d'autant plus vrai que la convergence ira en s'intensifiant au cours des années à venir. Pour bon nombre d'instances de régulation récemment créées, la situation est assez complexe. En effet, elles doivent simultanément:

- gérer l'héritage du passé tout en s'efforçant de modifier le cadre réglementaire;
- mettre en place des mécanismes et élaborer des méthodes sans lesquels les fonctions de régulation les plus simples et les plus courantes posent des problèmes presque insurmontables;
- prendre des initiatives cruciales, en l'absence d'informations suffisantes;
- répondre à des préoccupations nouvelles dans le contexte de la convergence entre technologies et services.

Nous tous, régulateurs travaillant dans des contextes différents, aurions donc intérêt à mettre au point une stratégie commune.

Etudes spécifiques sur des questions de régulation

9 L'année dernière, les participants au Colloque sur le développement à l'intention des régulateurs ont créé le Centre virtuel de conférences-débats sur la réglementation (G-REX), qui prête un concours précieux aux nouvelles instances de régulation et qui pourrait être encore plus utile si la portée de son action était élargie. Néanmoins, il nous faut aujourd'hui mettre au point d'autres ressources, plus ciblées, afin d'aider les régulateurs à résoudre les problèmes actuels auxquels ils sont confrontés.

A mon avis, pour mettre en place des moyens permettant d'améliorer l'efficacité réglementaire, il faut d'abord déterminer dans quels domaines clés la plupart d'entre nous auraient besoin d'assistance. Une fois ces domaines définis, on peut envisager qu'il soit passé commande d'études spécifiques à court terme, par exemple à terminer dans un délai de six mois. Une étude plus détaillée pourrait être réalisée à plus longue échéance, c'est-à-dire sur un ou deux ans. L'achèvement des premières études dans un délai de six mois

permettrait de recueillir des opinions documentées pouvant constituer le départ de nouvelles initiatives qui devraient être prises dans le cadre du prochain Colloque des régulateurs.

10 Pour la réalisation de ces études, peut-être faudra-t-il identifier des sujets et désigner des experts (personnes ou institutions) qui seront chargés de préparer des rapports traitant des politiques adoptées par les différents pays, de leurs répercussions sur les plans technique et commercial et des critères de référence correspondants. Selon moi, ces études préparatoires devraient privilégier les solutions concrètes aux problèmes réglementaires prévisibles, solutions fondées sur l'expérience et les enseignements que l'on a pu en tirer. S'ils savent déjà quelles réactions engendrent une situation nouvelle, les nouveaux régulateurs sont mieux à même de faire face à la situation, ce qui renforce ultérieurement leur crédibilité et leur indépendance effective.

11 Pour sélectionner les thèmes de ces études, il faudra, par exemple, recenser les problèmes qui limitent notre capacité d'adaptation, compliquent ou compromettent la prise de décision. Voici, d'après ma propre expérience, quelques exemples de ces problèmes.

i) Assumer l'héritage du passé

12 La plupart des régulateurs établis au cours des dix dernières années se heurtent à l'héritage du passé lorsqu'ils entreprennent des changements en profondeur. Il peut s'agir par exemple de l'emploi d'anciennes technologies, ou de l'existence d'un régime de licences ou de détenteurs de licences peu enclins à passer à un autre régime, ou encore d'un système de tarification/de taxes d'accès qu'il n'est pas facile de modifier rapidement. Dans de telles conditions, la mise en place d'un environnement multiopérateurs garant de l'interconnexion et de l'égalité d'accès, voire le paiement des communications par l'abonné appelant pour le mobile cellulaire, peut exiger beaucoup de temps et impliquer des bouleversements technologiques ou économiques sources de multiples problèmes. Il nous serait très utile de recueillir des informations sur la façon dont ces problèmes ont été résolus ou devraient l'être.

1) Pour ma part, je me pose les questions suivantes:

- Serait-il possible de modifier/simplifier le contenu des licences?
- Certains problèmes peuvent-ils être réglés par le biais d'un accord type d'interconnexion?
- L'autorégulation par les opérateurs, à un stade relativement précoce du développement du marché, présente-t-elle un quelconque intérêt?
- Faut-il prévoir des mécanismes spéciaux pour supporter les coûts de la modernisation technologique, de sorte que tout le fardeau n'incombe pas, à court terme, au consommateur? Si de tels mécanismes étaient mis en oeuvre, entraveraient-ils le développement d'un marché concurrentiel?

ii) Lutter contre la position dominante de l'opérateur historique

13 L'un des objectifs premiers du régulateur est de veiller à ce que l'opérateur historique respecte le cadre réglementaire; à cette fin, le régulateur doit faire en sorte que l'opérateur prenne des mesures en temps utile et de manière équitable en ce qui concerne, entre autres, l'interconnexion, la qualité de service et la mise en commun des données. L'existence de critères de référence dans ces domaines contribuerait pour beaucoup à renforcer la crédibilité des instances de réglementation nouvellement créées et à affaiblir la résistance de l'opérateur historique à la régulation.

14 Le secteur privé est un acteur essentiel de la stabilité et de l'efficacité du régulateur, dont la tâche est de veiller à ce que les mêmes règles s'appliquent à tous et à ce que les concurrents luttent à armes égales. Le secteur privé peut à cet égard apporter les informations qui manquent au régulateur pour encourager et stabiliser la concurrence sur le marché. Néanmoins, en pratique, on constate que les nouveaux opérateurs sont très réticents à fournir au régulateur les informations et la coopération nécessaires. Ce manque de collaboration contrarie les efforts déployés par le régulateur pour lutter contre la position dominante de l'opérateur historique et pour favoriser la mise en place d'un marché concurrentiel.

iii) Quand le secteur pratique l'autorégulation

15 Les participants se demanderont, je l'espère, si l'industrie ne devrait pas, au moins dans certains domaines, commencer à pratiquer l'autorégulation bien avant la date prévue dans le cadre des réformes. Néanmoins, pour que cette démarche soit effectuée dans de bonnes conditions, il faudrait prévoir des lignes de conduite applicables en cas d'exception.

iv) Liens entre les différentes stratégies et hiérarchisation des priorités

16 La régulation gagne en efficacité si l'on est conscient des liens unissant les différents types de stratégies (par exemple tarifs, taxe d'interconnexion et obligation de service universel) et si l'on peut déterminer selon quelles priorités elles doivent être mises en oeuvre, pour une plus grande homogénéité et une meilleure efficacité globales. On pourrait ainsi envisager de classer par ordre de priorité les stratégies qui doivent être mises en oeuvre au cours des premières étapes de la réforme.

v) Les grands problèmes de demain

17 Alors même que nous n'avons toujours pas résolu des questions fondamentales relatives aux coûts, aux interactions des marchés et à la qualité de service, les récents progrès dans les domaines des technologies et des services sont à l'origine de nouveaux problèmes. Les régulateurs ont donc une surcharge de travail, ce qui leur rend plus difficile de prendre des décisions fondées sur une vision cohérente et globale de la situation. Par exemple, la technologie Internet amènera inmanquablement à modifier le mécanisme actuel des taxes de règlement, structure tarifaire en vigueur, et aura également des incidences sur l'obligation de service universel et sur les méthodes permettant de s'en acquitter, à court et à moyen terme. Je félicite pour ma part l'UIT/BDT d'avoir publié, ces deux dernières années, des ouvrages sur deux sujets importants, à savoir la convergence et l'interconnexion. Au moment où ces ouvrages paraissaient, les bouleversements de l'environnement relevaient plus de l'anticipation que de la réalité. Aujourd'hui, par contre, ils sont imminents et plusieurs pays ont déjà commencé à élaborer des méthodes et des mécanismes de régulation en conséquence. Voilà qui complique la tâche des instances de régulation établies au cours des dernières années et qui en sont encore au stade du traitement de problèmes "traditionnels".

18 A l'heure où la convergence devient réalité, je pense qu'il nous faut attaquer le problème de la régulation de la concurrence beaucoup plus énergiquement que nous ne sommes, pour la plupart d'entre nous, en mesure de le faire aujourd'hui. Nous devons nous demander, sur quelles bases reposerait une stratégie de concurrence efficace. A mon avis, les méthodes utilisées devraient:

- être adaptées à tous les pays, quel que soit le niveau de développement de leur secteur des télécommunications;
- être en rapport avec les progrès accomplis dans ce secteur.

vi) L'avis du secteur privé

19 A cet égard, je propose de demander aux représentants du secteur privé invités à ce Colloque leurs opinions sur l'évolution probable du secteur des télécommunications. Il faudrait également leur demander s'ils pensent que leurs attentes vis-à-vis des régulateurs seront modifiées en fonction de cette évolution.

vii) Coordination avec les organisations régionales

20 Il est nécessaire de renforcer les organisations régionales et d'encourager la coopération entre régulateurs au niveau régional. Les informations utiles, par exemple en ce qui concerne les pratiques réglementaires et les critères de référence, doivent être rassemblées pour telle ou telle région sous l'égide de l'UIT/BDT, et des discussions et des rencontres doivent être organisées au plan régional. Il faudrait consolider l'assise des régulateurs, à différentes étapes de leur évolution, et les assurer qu'ils bénéficient d'un appui sans faille. Cette collaboration renforcera l'intérêt et la crédibilité, non seulement des régulateurs et des organismes régionaux de régulation, mais également de l'UIT/BDT dans son ensemble.

21 Les organisations régionales et internationales peuvent aider les instances de régulation à améliorer leur efficacité en leur fournissant une formation, des informations et des compétences. Pour celles de ces instances qui souhaiteraient recevoir une formation précise, une possibilité serait d'envisager des sessions de formation associées à des réunions telles que celle-ci.

Conclusion

22 J'espère avoir pu formuler certaines idées et propositions relatives à quelques-unes des questions qui nous préoccupent le plus aujourd'hui. Peut-être certaines de ces idées et propositions seront-elles examinées par cette assemblée au cours des délibérations à venir. Je souhaite également que nous puissions décider d'initiatives communes qui nous faciliteront la tâche et nous permettront de mieux nous acquitter de nos responsabilités en tant que régulateurs. Je vous remercie de votre attention.

MONTRER L'EXEMPLE ENTRAÎNE DES DROITS, MAIS AUSSI DES RESPONSABILITÉS

Discours prononcé par le Président de l'Agence nationale des télécommunications (Agência Nacional de Telecomunicações, Anatel) au Symposium mondial des régulateurs, Genève, Suisse, 3-5 décembre 2001, à l'occasion de la présentation du document "Une réglementation efficace - Etude de cas: le Brésil" rédigé par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

C'est un grand honneur pour moi, pour l'institution que je préside et que je représente ici, et pour mon pays, d'être parmi vous aujourd'hui. Je suis très heureux de voir que l'Agence nationale de télécommunications du Brésil, Anatel, est considérée comme un exemple d'instance de réglementation en raison du sérieux, de l'efficacité, de l'étendue et de la transparence de ses méthodes de travail. Ce sentiment renforce la fierté nationale que ressent chacun de ceux qui constituent cette instance et lui donnent vie.

Anatel a été créée le 5 novembre 1997 selon les principes qui ont présidé à l'élaboration du nouveau régime des télécommunications brésiliennes en vigueur depuis 1995. On s'était en effet rendu compte, moment exceptionnel à ce stade de l'histoire politique du pays, qu'afin de restructurer et de moderniser le secteur des télécommunications au Brésil, il ne suffirait pas d'ouvrir le marché et de privatiser les compagnies publiques. La tâche, beaucoup plus vaste et beaucoup plus profonde, exigeait qu'une instance prenne l'initiative de ce processus et en assure la viabilité, en exerçant des fonctions de régulation et d'inspection du secteur, dont l'Etat allait se désengager.

Cette décision est à l'origine de la création d'Anatel. Les auteurs de l'étude de cas: "Une réglementation efficace: le Brésil" ont à juste titre déclaré: "S'il est simple, à l'échelle d'une nation, de prendre la décision politique de créer une instance de réglementation indépendante, il est beaucoup plus difficile de trouver les moyens de conférer à un tel organisme une autonomie véritable et effective." Anatel est partie de zéro, sans pouvoir s'appuyer sur un organisme national existant, sans savoir précisément selon quelles règles elle devait fonctionner, réglementer et inspecter. Et pourtant, l'organisme a fait ses preuves.

Au cours de l'année qui précédait la création d'Anatel, le Ministère des communications a effectué un peu plus de 7 000 inspections dans le secteur des télécommunications du Brésil; cette année, au mois de novembre, nous avons déjà franchi le seuil des 400 000 inspections. Jamais auparavant un organisme public brésilien n'avait pris autant de mesures de prévention, imposé autant de sanctions, entre autres pécuniaires, même si, à notre avis, un organisme de réglementation doit éduquer et non sanctionner. Ajoutons qu'au cours de ses quatre ans d'existence, Anatel a produit 23 000 documents.

Je vais maintenant vous décrire plus en détail le fonctionnement d'Anatel. L'organisme qui réglemente les télécommunications au Brésil est une entité particulière indépendante du pouvoir politique et des prestataires de services du secteur. En tant que personne morale, elle est autonome du point de vue tant administratif que financier. Les décisions qu'elle prend sont définitives et ne peuvent être modifiées que par le pouvoir judiciaire. Anatel agit en toute transparence et toutes les décisions sont prises collégalement au plus haut niveau, ce qui élimine le risque de partialité. Voilà pourquoi la création d'Anatel a été l'une des grandes étapes du changement dans la position de l'Etat brésilien par rapport aux services publics.

Anatel a participé activement à la mise en place du cadre de la privatisation des compagnies publiques de télécommunication. Elle a élaboré les fondements réglementaires préalables à la vente de ces compagnies et a conçu un scénario dans lequel les fournisseurs de services du secteur privé affronteront leurs futurs concurrents. Anatel se concentre actuellement sur ses tâches de réglementation, d'octroi de licences et d'inspection du fonctionnement des services brésiliens de télécommunication. Dans le cadre de la mise en place du nouveau modèle, Anatel doit continuer à se guider sur les grands objectifs socio-économiques, politiques et culturels du secteur; elle doit également tenir compte de la modernité et de la dynamique du secteur et de ses différents segments, en même temps qu'elle doit constamment perfectionner ses activités.

Pour mettre la touche finale à ce tableau et pour bien faire comprendre l'évolution qui s'est produite dans le secteur des télécommunications au Brésil, je mettrai l'accent sur un autre aspect fondamental des activités d'Anatel et du nouveau modèle: ce modèle repose sur les principes de mondialisation et de saine concurrence afin de répondre aux attentes de tous les Brésiliens, quelle que soit leur situation sociale.

Je peux affirmer qu'Anatel s'acquitte pleinement de ses responsabilités. Je suis fier de dire que grâce aux travaux de l'Agence et conformément à un projet stratégique et novateur, les télécommunications brésiliennes ont véritablement décollé ces dernières années. J'affirme également que ce secteur nous réserve dans un avenir proche bien d'autres surprises, même pour ceux qui suivent de près les activités d'Anatel et s'intéressent à tout ce qu'elle fait pour encourager les télécommunications au Brésil. Pour commencer, je vous indiquerai des exemples de nos réussites les plus brillantes.

En avril 1997 (donc avant la création d'Anatel), il fallait compter environ 1 200 dollars pour avoir un accès à la téléphonie fixe (et jusqu'à 5 000 dollars sur le marché parallèle) et il fallait des années avant de pouvoir avoir accès au service; aujourd'hui, dans certaines régions, le prix de cet accès est d'à peine 7 dollars. En

outre, il arrive fréquemment que les opérateurs offrent à l'abonné une deuxième ligne qui peut être installée immédiatement. Les listes d'attente n'existent plus et la possession d'une ligne téléphonique, qui était auparavant un privilège réservé aux familles les plus aisées, s'est aujourd'hui généralisée. Ces chiffres irréfutables, recueillis au cours des trois ans et demi qui ont suivi la privatisation, sont emblématiques de la période au cours de laquelle Anatel était aux commandes.

A la date de la privatisation, c'est-à-dire au 29 juillet 1998, le Brésil comptait 20,2 millions de lignes fixes; en octobre dernier, on en dénombrait 45,7 millions. Au cours de cette période, la proportion de familles démunies ayant une ligne téléphonique est passée de 8 à presque 50%. Le nombre de téléphones publics est passé de 547 000 à 1,35 million; toute personne qui n'a pas une ligne téléphonique à son nom n'a pas plus de 800 mètres à pied à parcourir pour trouver un téléphone public. Toutes les agglomérations de plus de 1 000 habitants ont au moins un téléphone public, y compris celles où vivent les tribus indigènes des régions les plus isolées de l'Amazonie. La téléphonie mobile a elle aussi progressé à pas de géant puisque le nombre de lignes, qui était de 5,6 millions en juillet 1998, approchait 27,5 millions en octobre 2001.

L'adoption, en juillet 1999, de codes de sélection a permis aux consommateurs de choisir leur opérateur pour chaque communication longue distance, nationale ou internationale. La concurrence, qui n'existait qu'entre opérateurs de services mobiles a été élargie à la téléphonie fixe lorsque les compagnies "miroirs" (régionales) et les petites compagnies "miroirs" (locales) ont été mises en service. Cette ouverture à la concurrence s'est étendue aux services par satellite. On dénombre aujourd'hui plus de 200 services de communication de données qui, jusqu'à une date récente, étaient assurés par 32 compagnies publiques.

Parmi les liens qu'entretient Anatel avec l'ensemble de la société, citons le Centres d'appels qui ont répondu à 4,7 millions d'appels pendant l'année 2000; dix-huit des vingt-six "télécentres publics" qu'il est prévu d'installer dans chacune des capitales des Etats du Brésil existent déjà. L'année dernière, notre bibliothèque numérique (virtuelle) a publié plus de 8 000 documents et a reçu 4,3 millions de visiteurs. Nous avons en outre poursuivi les activités de l'espace culturel Anatel, centre artistique qui est devenu l'une des références de la Brasília culturelle, ville où l'Agence a son siège.

Je vais maintenant évoquer l'avenir proche à l'horizon duquel se dessinent de grands changements en vue desquels se prépare Anatel, l'objectif étant que le Brésil assimile et utilise les derniers progrès technologiques.

Ainsi qu'il avait été prévu, le secteur brésilien des télécommunications passera en janvier 2002 à l'étape de la déréglementation. La liberté, sans contraintes techniques ou géographiques, qu'auront les compagnies l'année prochaine pour fournir divers services en empiétant sur le territoire de leurs concurrents, va certainement de nouveau bouleverser le secteur. Ces bouleversements devraient, à terme, être une nouvelle fois profitables à tous et devraient renforcer la démocratie économique et l'ensemble de la société.

Anatel continuera sans relâche à veiller à ce que les différents concurrents sur le marché ne s'implantent pas seulement sur les segments les plus attrayants et les plus lucratifs. Les principes fondamentaux qui nous guident dans l'élaboration du nouveau modèle - mondialisation et ouverture à la concurrence - nous mettent à l'abri de toute dérive populiste. Ils empêchent également que soit remis en cause le nombre de concurrents ou le niveau de la concurrence, ainsi que certains le craignent. En outre, il ne sera imposé aucun engagement qui pourrait rendre plus difficile le fonctionnement des opérateurs ou qui risquerait de compromettre les résultats financiers des compagnies. Tout au contraire, nous espérons continuer à attirer et à encourager les investissements dans le secteur.

En d'autres termes, Anatel va continuer à être l'inspirateur de cette tâche d'envergure qu'est la restructuration et la modernisation des télécommunications brésiliennes, en fonction de paramètres techniques et économiques, de principes juridiques et d'objectifs sociaux. L'époque au cours de laquelle la réglementation du secteur visait les opérateurs et non les utilisateurs est bel et bien finie. Le principal objectif de la révolution en cours privilégie aujourd'hui les attentes et les droits des particuliers.

La déréglementation entraînera d'autres changements. A compter de l'année prochaine, on assistera à des fusions, des concentrations et des restructurations de partenariats entre groupes économiques. Ce processus débutera avec les services mobiles personnels, se poursuivra avec les nouveaux arrivants sur le marché, les compagnies-miroirs régionales qui s'acquittent de toutes les obligations contractuelles prévues pour décembre 2002 et s'achèvera avec les concessionnaires de téléphonie fixe qui accéléreront la réalisation des objectifs pris pour décembre 2003. Il s'agit d'un processus long qui devrait se terminer en 2005.

Il est indéniable que le système des télécommunications brésiliennes s'est beaucoup modernisé ces dernières années. Les élections qui ont eu lieu en octobre 2000 sont un exemple fort de cette évolution qui va bien au-delà des retombées positives, économiques et sociales. Si le nouveau modèle brésilien des télécommunications n'avait pas apporté dans son sillage le progrès technologique préparant ce système pour l'ère de la télématique, les urnes électroniques n'auraient pas eu d'intérêt et il n'aurait pas été possible de réaliser les économies qu'elles représentent en termes de ressources, d'efforts, de fiabilité et de rapidité du processus électoral.

A l'issue du vote, on a assisté à quelque chose de surprenant: des informations en très grande quantité ont commencé à arriver instantanément des quatre coins du pays d'une superficie de 8,5 millions de kilomètres carrés; ces informations ont alimenté des bases de données et ont été mises à la disposition de chaque citoyen en temps réel. Pour la première fois dans notre pays le vote a eu lieu et les bulletins ont été décomptés pour ainsi dire en moins de 24 heures et le contenu de 310 000 urnes électroniques a été dépouillé, ce qui représente 92 millions de bulletins. A cette occasion les autorités législatives et le chef de l'exécutif de 5 500 villes du Brésil ont été élus, soit au total 70 000 personnes qui sont entrées en fonctions sur 382 000 candidats.

Des progrès importants et surprenants, je le répète, seront réalisés dans les télécommunications brésiliennes de demain. Bientôt, tous les citoyens, depuis les tribus indigènes du Brésil jusqu'aux habitants des agglomérations les plus développées, pourront utiliser les autoroutes de l'information, ces canaux de communication qui permettront à toutes les couches de la société de prendre part directement aux décisions qui influent sur la destinée du pays. Grâce aux ressources du FUST, Fonds pour l'universalisation des services de télécommunication, et à la Loi générale sur les télécommunications, les autoroutes de l'information seront mises en place et desserviront les contrées les plus reculées du Brésil.

Dans l'avenir immédiat, on utilise les ressources du Fonds FUST pour répondre aux besoins de la téléphonie rurale dans des régions où n'existent ni route ni piste. Ces ressources serviront à mettre en oeuvre des programmes et des projets de téléphonie publique dans de petites communautés d'une centaine d'habitants au maximum, sans parler de l'accès aux écoles, aux unités de santé et aux bibliothèques situées dans des zones isolées, autant d'unités qui auront besoin du téléenseignement et de la valorisation et de la formation professionnelles en particulier dans le domaine médical, dans le domaine des soins de santé et dans le domaine de l'enseignement. En bref, ce Fonds va bouleverser le paysage des télécommunications brésiliennes déjà en pleine mutation.

Des progrès importants sont également attendus dans le secteur de la télévision à péage dans lequel, en l'espace de quatre ans, le nombre d'opérateurs ayant obtenu une licence est passé de 96 à 216. Lorsque toutes ces stations seront opérationnelles, elles desserviront pas moins de 21 millions de foyers. Grâce à l'ouverture à la concurrence il y a aujourd'hui plus de 100 compagnies - contre cinq très récemment encore - qui opèrent dans le pays tout entier. Dans les quelques prochaines années le nombre d'abonnés à la télévision à péage devrait passer de 3,5 millions à 10 millions.

Dans le nouveau modèle des télécommunications brésiliennes, bien qu'il soit encore en devenir, un certain nombre de secteurs à savoir le mobile, les communications par satellite, les communications longue distance et les communications de données se sont ouverts à la concurrence. Le principal problème reste la téléphonie locale, secteur dans lequel les nouveaux opérateurs n'ont pas encore su répondre bien aux attentes des clients, situation qui même si elle n'a pas été souhaitée a été prévue.

Nous avons tiré un enseignement de cette situation à savoir qu'une ouverture totale et tout azimut du marché n'est pas en soi synonyme de parfaite concurrence. Pour en arriver là, il faut réaliser un équilibre entre les diverses forces du marché. A ce stade l'asymétrie réglementaire - différenciation de traitement entre opérateurs - permettra de fixer pour les nouveaux arrivants des exigences, des engagements et un niveau de capillarité moins stricts que pour les fournisseurs de services en position dominante.

La réglementation d'un nouveau service, le service de communication multimédia, a eu de grandes répercussions. Cette réglementation qui résulte de la convergence technologique crée des mécanismes propices à la concurrence et stimule le développement de plate-formes multiservices (audio, vidéo, données, son et image) sur le marché des télécommunications brésiliennes, que ces services reposent sur des supports optiques ou radioélectriques, qu'ils soient destinés aux particuliers ou aux entreprises. La création d'un nouveau service fixe intégré combinant le mode de télécommunication, le support et la technologie choisie ouvrira une infinité de possibilités de prestation de services multimédias.

L'arrivée sur le marché de nouvelles compagnies offrant les services mobiles personnels permet de prévoir une augmentation de l'offre de service de téléphonie mobile et une recrudescence de la concurrence entre opérateurs. Le service mobile personnel, service suffisamment souple pour s'adapter aux nouvelles technologies qui prendront le relais du service mobile cellulaire et offert actuellement au Brésil par plusieurs opérateurs dans les bandes A et B, sera à n'en pas douter un vecteur d'autres progrès qualitatifs et quantitatifs sur ce marché.

J'ai délibérément laissé pour la dernière partie de mon discours la question du choix de la norme numérique, l'une des futures grandes étapes des télécommunications au Brésil. Cette avancée technologique permettra aux Brésiliens entre autres choses de tirer parti des avantages de la télévision haute définition. Quelques personnes penseront peut-être qu'il a fallu attendre bien longtemps pour en arriver là et à ces personnes je répéterai que si nous avons examiné le problème de façon quelque peu superficielle et simpliste, nous aurions déjà peut-être pris la décision puisque les possibilités techniques sont nombreuses et les subventions très importantes. Pourquoi donc après deux années de travail la décision n'a-t-elle pas encore été prise? Parce qu'il ne s'agit pas simplement de choisir la technologie pour des émissions de télévision numérique standard, il faut passer de l'analogique au numérique ce qui représente une transition importante, une révolution qui va bien au-delà du seul aspect technologique. Ce passage suppose:

- l'examen complet des paradigmes existants,
- la possibilité de définir les aspects politique, administratif, éducatif, économique et culturel;
- la réduction de la "fracture numérique";
- la définition d'un nouveau modèle économique pour l'ensemble de la chaîne de la valeur ajoutée dans le secteur de la radiodiffusion;
- des facteurs d'équilibrage et des investissements internationaux;
- le renforcement des activités de recherche et de développement de l'industrie;
- le transfert de technologie et une valorisation constante des capacités;
- une restructuration de l'outil industriel lié à la production de composantes à forte densité technologique;
- la recherche et le maintien d'un équilibre commercial.

Il faut souligner qu'à ce jour le secteur de la télévision n'a pas eu l'occasion de s'ouvrir à d'autres branches d'activité et en est resté aux programmes de loisirs et d'information. Pour pouvoir fonctionner en tant que compagnie de télécommunication les chaînes de télévision devront avoir une nouvelle vision commerciale pour mieux tirer parti des vastes possibilités que leur offre la technologie numérique.

Plus important encore, tout changement qui intervient dans le secteur de la télévision ouvert à la concurrence touche aux intérêts de plus de 95% de la population brésilienne. Il ne faut pas non plus oublier par ailleurs que la radiodiffusion sera elle aussi progressivement numérisée, ce qui constituera un nouveau progrès. Enfin, rappelons que la radiodiffusion a une importance stratégique pour n'importe quel pays, autant de raisons pour justifier la prudence dont on a fait preuve dans cette affaire. Cela étant, nous sommes plus proches d'une définition qu'on ne pourrait l'imaginer.

Je ne saurais conclure mon message sans inviter les pays qui sont désireux de mieux connaître notre expérience en tant que régulateur à prendre contact avec nous. Nous serons heureux et fiers de vous recevoir à Anatel pour vous montrer la structure organisationnelle et opérationnelle de l'agence, sans parler des mesures qui ont été prises pour construire le nouveau modèle des télécommunications brésiliennes.

Merci de votre attention.

Michael K. Powell, Président
Federal Communications Commission des Etats-Unis

Déclarations liminaires
au
deuxième Colloque des régulateurs de l'UIT

Genève (Suisse)

4 décembre 2001

[texte préparé pour être prononcé]

C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur que de me voir donner l'occasion, pendant ma première année de présidence à la tête de la Commission fédérale des communications des Etats-Unis, de me joindre à vous pour le deuxième Colloque mondial des régulateurs. Il n'y a pas à mon avis de meilleur Forum auquel participer - aux côtés de mes collègues du monde entier qui se trouvent confrontés à des problèmes et des défis semblables aux miens. Je peux ainsi collaborer avec chacun d'entre vous pour concevoir des objectifs de travail et des solutions pratiques.

Je tiens à féliciter personnellement M. Touré pour les efforts qu'il continue de déployer sans relâche pour que notre organisation aille de l'avant et pour nous donner à tous la possibilité de nous retrouver ensemble.

Des situations particulières mais des défis communs

Nous avons tous des systèmes différents; nous avons parfois des priorités différentes. Mais à bien des égards nous avons à faire face aux mêmes problèmes dans chacun de nos pays, dans notre tentative pour assurer le bien-être de nos citoyens grâce au développement des télécommunications.

Nous avons beau être tous différents, nous avons trois défis communs à relever.

Tout d'abord, nous efforcer de maintenir ou de mettre en place une infrastructure téléphonique solide et fiable.

Deuxièmement, nous efforcer de rendre notre infrastructure concurrentielle.

Troisièmement trouver les moyens d'instaurer une nouvelle technologie de pointe, des services à large bande et les services Internet.

Il est très difficile de mener à bien ces entreprises. Or, nous sommes tous, dans nos pays, soumis à des pressions, politiques ou autres, pour obtenir des résultats en sachant que si nous réussissons, il se peut très bien qu'on ne nous félicite même pas mais que si nous échouons nous serons les premiers à être critiqués. Je voudrais saisir cette occasion pour m'entretenir avec vous de ce troisième défi: le défi technologique que nous devons tous relever pour assurer à nos pays des services de pointe à large bande. Je pensais qu'il pourrait être intéressant d'expliquer la manière dont nous avons commencé, aux Etats-Unis, à relever et conceptualiser ce défi.

Le défi de la large bande

Je dirai d'abord quelques mots sur ce qu'est la large bande. On pourrait penser que tout le monde comprend ce qu'est cette technologie que nous essayons avec autant d'acharnement de mettre en place. Avant tout il importe de souligner que ce service est unique en son genre; il ne s'agit pas simplement d'une extension du système téléphonique ni d'une nouvelle version de services hertziens. Il s'agit en fait de la fusion - de l'intégration de trois composantes essentielles.

La première nous la connaissons bien: la technologie de la communication et la puissance de la communication.

La deuxième nous devient de plus en plus familière: la puissance de l'informatique. Et enfin, le contenu. Le principe de la large bande peut être considéré comme la réunion ou la fusion de ces trois choses. Si l'une d'elles ne se matérialise pas, la promesse de cette technique, à savoir les possibilités numériques offertes par la large bande, ne se réalisera pas. Aux Etats-Unis, nous nous attachons à trouver la manière de conceptualiser ce nouveau service.

Un autre attribut important de la technologie à large bande est sa grande capacité à servir de plate-forme pour innover. S'agissant du système téléphonique, nous avons tous compris et continuons de comprendre que les principales applications sont: en tout et pour tout, communiquer par la voix. La plate-forme à large bande est sans pareil sur ce plan car elle offre de nombreuses applications potentielles. D'autre part, plus important encore, l'innovation et le développement dans ce domaine ne viendront pas seulement des gouvernements ni même des institutions mais des usagers qui individuellement peuvent tirer profit de cette infrastructure - et de sa puissance d'innovation - et peuvent créer des applications et des services en collaboration avec leurs compatriotes. Les cadres réglementaires nationaux ne sont pas habitués à une plate-forme en phase constante d'expérimentations et d'évolution dans le souci de trouver les applications essentielles aux consommateurs.

Principes appliqués aux Etats-Unis pour le développement de la technologie à large bande

Aux Etats-Unis nous avons commencé à essayer de trouver et de conceptualiser les paramètres et les principes d'une politique gouvernementale de services à large bande.

Avant tout, nous partons du principe que le déploiement de cette technologie relève du développement économique. Il ne s'agit pas simplement d'une question de service public que les autorités compétentes doivent réglementer. En effet, c'est l'ensemble des pouvoirs publics qui devra intervenir et il sera fait appel à toute notre créativité pour mettre en place un environnement qui permette à ce nouveau service de prospérer. Nous savons qu'il doit s'agir d'un système capable d'attirer les investissements privés pour déployer ces nouvelles infrastructures de pointe.

En tant que régulateurs des télécommunications, nous ne contrôlons pas tous les éléments nécessaires pour assurer le succès du déploiement des services à large bande. Or, sans la totalité de ces éléments, nous n'aurons pas de large bande. Aussi, selon ce que nous pensons en tant que régulateurs aux Etats-Unis aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des états, est-il fondamental que nous nous considérions comme des ambassadeurs de la large bande. Et dans ce rôle nous devons aller plus loin que la simple recherche de solutions des problèmes rencontrés par les autorités réglementaires; nous devons être porte-parole auprès du pouvoir législatif et avocat auprès du président et des ministres responsables des domaines concernés tels que les finances et le commerce. Nous devons aider ces acteurs politiques à réaliser l'importance du développement économique qui découlera de ce nouveau service.

Deuxièmement, nous avons pris une décision: les services à large bande doivent exister sur le plus grand nombre de plates-formes possible. A notre avis, il est erroné de voir dans la large bande une infrastructure reposant sur des réseaux téléphoniques ou câblés, des réseaux hertziens ou des réseaux à satellite. Il s'agit et il doit s'agir de toutes ces choses à la fois et nous espérons élaborer des politiques qui soient neutres dans chaque cas et promouvoir chacun de ces éléments.

Pourquoi cela est-il aussi important? Tout d'abord, cette technologie permet d'adopter différentes solutions selon la région concernée dans un pays donné. Le défi est tout à fait différent dans chaque pays selon qu'il s'agit des zones rurales ou des centres urbains. Le satellite est indubitablement la plate-forme la plus importante et la plus viable pour les services à large bande dans les régions rurales. Dans les zones à plus grande densité de population et dans les agglomérations urbaines les solutions filaires seront plus adaptées. D'autre part, les réseaux hertziens joueront un rôle essentiel. Si nous ne disposons pas d'un environnement qui favorise et renforce chacune de ces plates-formes, nous courons le risque de voir une grande partie de nos populations ne pas être desservies ou l'être mal.

Les plates-formes multiples ont également leur importance car elles favorisent la concurrence dans la distribution. Pendant de très nombreuses années nous avons réglementé une infrastructure monopolistique dans laquelle un seul acteur institutionnel ou un petit nombre d'acteurs contrôlaient l'accès aux utilisateurs. Plus il y a de plates-formes, plus il y a de choix entre distributeurs concurrents et moins il sera besoin de recourir à une réglementation lourde et pénible.

Finalement, les plates-formes multiples sont importantes parce que nous ne voyons pas le bout de cette technologie. Nous devons donc veiller à disposer d'un environnement qui permette un changement et une transformation constants au fur et à mesure que ces nouvelles technologies évoluent.

Le troisième domaine auquel nous consacrons l'énergie de nos gouvernements est la promotion de partenariats entre les collectivités et l'état afin de grouper la demande de ces nouveaux services. Nous sommes tous conscients qu'on ne saurait bâtir d'infrastructure sans qu'il y ait un marché et des utilisateurs prêts à l'utiliser. L'Etat n'est pas le seul client central d'où émane la demande d'infrastructure; aux Etats-Unis nous avons commencé à constituer des partenariats ou à les encourager dans les collectivités afin qu'ils puissent réunir leurs moyens et créer la demande qui permettra d'apporter les services en question à leurs communautés.

Finalement - un point des plus importants - nous sommes conscients que nous devons faciliter l'accès au contenu au-delà de l'infrastructure. Nos citoyens n'achètent pas des lignes de réseau. Ils n'achètent pas des antennes de satellite. Ils achètent ce qui leur est fourni grâce à ces infrastructures. Ce contenu ne verra pas le jour dans le cas des services à large bande si notre législation est trop lourde. Aux Etats-Unis nous luttons pour résoudre la question du droit d'auteur - et pour déterminer dans quelle mesure il s'agit là d'un obstacle à la fourniture de contenu. Le résultat de cette lutte sera essentiel à l'instauration de services à large bande.

Comment réglementer ces services? A notre avis, l'environnement à large bande doit faire l'objet d'une réglementation minimum. Les raisons en sont simples. Tout d'abord, comme je l'ai déjà signalé, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un service nouveau et unique en son genre. Nous ne voulons pas que les choix réglementaires retenus dans le domaine du téléphone ou des télécommunications s'appliquent automatiquement à ce nouveau service. Nous craignons de commettre des erreurs en nous fondant sur des caractéristiques tirées du passé qui ne vaudront pas nécessairement pour l'avenir.

Nous savons aussi que nos efforts tendent à bâtir une infrastructure et non à réglementer une infrastructure déjà bien établie. Nous avons donc besoin d'un environnement réglementaire qui fournisse les encouragements nécessaires au déploiement de nouveaux services par le secteur privé. Plus l'environnement réglementaire sera lourd, plus les coûts de déploiement seront élevés et rendront la situation risquée et difficile.

Par ailleurs, le plus important est que si nous préconisons un environnement réglementaire minimum c'est parce que les services n'ont pas encore pris forme. Nous ne savons pas ce que nos consommateurs espèrent faire avec cette nouvelle infrastructure à large bande et nous craignons qu'une intervention prématurée gêne l'expérimentation et la créativité sur cette plate-forme. Un des exemples les plus connus est peut-être celui de la téléphonie IP. Aux Etats-Unis nous n'avons pas encore décidé de réglementer la téléphonie IP et nous sommes convaincus que la bonne décision sera prise. Nous ne considérons pas qu'il s'agit simplement d'un vieil ami qui a pris une nouvelle forme. Car qu'est-ce que la téléphonie IP? Il s'agit certainement, à la base, d'une duplication des systèmes de communication existants.

Mais n'oubliez pas que cela n'a pas à être nécessairement ainsi. En effet, si le service téléphonique me permet de parler à un ami et permet à ma voix de ressortir à l'autre bout, la téléphonie IP elle contient la promesse que je puisse parler en anglais et que ma voix ressorte en français. Ou bien que si je parle d'une nouvelle, les données associées à l'événement en question soient fournies en même temps. C'est une erreur à mon avis de voir uniquement la téléphonie IP sous sa forme la plus élémentaire. Les véritables possibilités offertes par la téléphonie IP sont liées au fait qu'elle constitue une application qui emprunte d'autres réseaux de transmission de données. Nous estimons qu'il y a beaucoup à apprendre de l'exemple que notre pays donne à cet égard et nous sommes heureux de collaborer avec de nombreux pays pour les aider à résoudre la question de savoir comment traiter ce nouveau service.

Finalement, nous sommes tous confrontés au défi que représente le service universel que nous sommes tenus d'assurer. Nous sommes résolus à obtenir que dans notre pays, tous les Américains aient accès aux nouvelles technologies et ce, à un prix abordable. Nous sommes également conscients que les anciennes solutions reposant sur des subventions directes ou d'autres formes de service ne constituent peut-être pas la meilleure réponse. Nous sommes résolus à atteindre l'objectif du service universel mais nous gardons l'esprit ouvert quant aux solutions et aux méthodes à employer pour y parvenir.

En conclusion, les technologies à large bande et numériques sont de grandes inventions on ne peut plus prometteuses pour nos économies et pour la vie et le bien-être de nos citoyens. Mais cette promesse ne sera tenue que si nous donnons à ces technologies un environnement porteur qui leur permette de s'épanouir et de se transformer en cette grande plate-forme que nous envisageons. Si un tiers d'entre nous dans cette salle comprend bien cela, nous aurons donné à nos citoyens dans le domaine numérique des possibilités sans pareilles dans l'histoire du monde. J'espère avec intérêt collaborer avec vous en tant qu'ami et collègue dans les efforts que nous ferons pour relever ce défi.